



Créée il y a un peu plus de 25 ans, la revue **le festin** se propose, chaque trimestre, de faire découvrir le **Sud-Ouest** à partir de textes et de documents mettant en valeur la richesse et la grande diversité de ses patrimoines artistiques, de ses paysages et de ses expressions les plus contemporaines.

Trois cibles principales : les amateurs de patrimoines et de culture, les clientèles de proximité habitant ou ayant des attaches fortes avec la région, les clientèles touristiques.

Reconnue comme la première publication culturelle et touristique de la région, **le festin** propose des textes rédigés par des spécialistes, documentés et accessibles.

La qualité des illustrations et une mise en page inventive apportent enfin au lecteur l'information inédite ou originale, mais aussi le plaisir, toujours renouvelé, de la découverte.

À l'automne 2015, **le festin** s'est renouvelé : le cycle des 25 ans s'est achevé en beauté avec la parution d'**une nouvelle formule graphique et éditoriale**.

NOS VALEURS

CURIOSITÉ : **le festin** valorise, diffuse et rend lisibles les connaissances sur le patrimoine et la création de la Nouvelle Aquitaine.

QUALITÉ : **le festin** est une revue haut de gamme, elle se distingue par l'esthétique de sa mise en page et le soin tout particulier apporté au traitement des images.

CULTURE : sa qualité rédactionnelle et sa pertinence éditoriale font du Festin une publication de référence, une véritable **encyclopédie régionale originale** qui se conserve, se consulte régulièrement et se collectionne.

PROXIMITÉ : **le festin** s'attache à travailler avec des **prestataires et acteurs locaux**.

INFORMATIONS-CLÉS

Périodicité : trimestrielle – 4 numéros par an (mars, juin, septembre, décembre).

Pagination : 144 pages.

Tirage : 10 000 ex.

Abonnements : 2 500 ex.

Prix de vente : 15 €

Diffusion : librairies, kiosques et maisons de la presse de la Nouvelle Aquitaine, relay (gares et aéroports Nouvelle Aquitaine et Paris), manifestations culturelles et via **www.lefestin.net**.

Lectorat : plus de 60 000 lecteurs par numéro.

Actifs CSP+, seniors, leaders d'opinion et prescripteurs, niveau d'études élevé.

Forts consommateurs de produits culturels (manifestations, livres, théâtre, musique, cinéma, photo).

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Format : 220 x 280 mm

Impression : offset

Couverture : quadrichromie, papier Condat couché semi-mat 300 g, pelliculage brillant

Pages intérieures : quadrichromie, papier Condat couché semi-mat 135 g

Brochage : dos carré cousu et collé

Illustrations : environ 250 par numéro

CONTACT : Catherine PLAZANET – T : 06 73 20 40 82 – publicites@mail.lefestin.net – www.lefestin.net

LA NOUVELLE FORMULE

Une thématique précise pour chaque numéro, hormis pour les numéros d'été, dont la formule éclectique fait la réussite et séduit bon nombre de touristes.

3 séquences :

- > **« Feuilletage »**, recensant le meilleur de l'actualité culturelle du trimestre (environ 30 pages) et des points de vue originaux, décalés, sur les patrimoines et la création.



- > **« Échappées »**, donnant à voir des sujets longs, richement illustrés, inscrits dans la thématique de chaque numéro (environ 75 pages)
- > **« Détours »** consacré aux objets et à la création (environ 25 pages).



Un rubriquage révisé et augmenté dans un souci de variété et d'alternance :

- > **« Têtes à têtes »** (portraits de personnalités)
- > **« L'Invité »** (grande interview)
- > **« Secrets de cuisine »** (avec recette)
- > **« La légende du vin »** (et des spiritueux)
- > **« Nature heureuse »** (paysages, jardins, nature, biodiversité...)
- > **« Les marches de l'architecte »**
- > **« Cabinet de curiosité »** (insolite)
- > **« Enquête »** (une problématique décryptée par une sélection d'interlocuteurs)



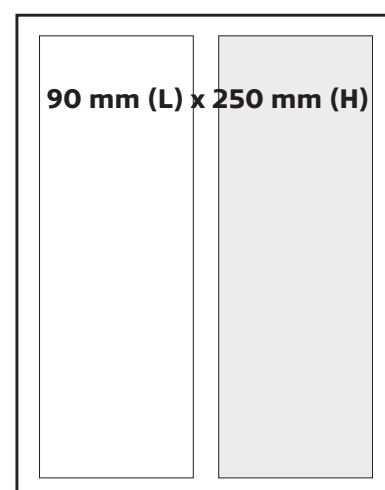
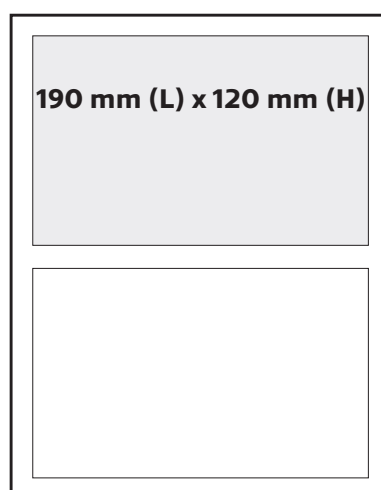
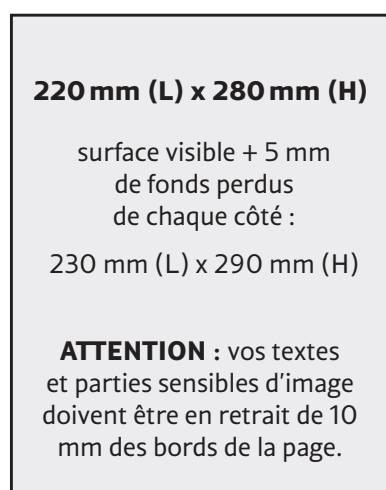
TARIFS DE PUBLICITÉ HT

4 ^e de couverture :	3 200 €	Page intérieure :	2000 €
2 ^e de couverture :	2 800 €	1/2 page hauteur :	1 000 €
3 ^e de couverture :	2 400 €	1/2 page largeur :	1 000 €

FORMAT DES INSERTIONS PUBLICITAIRES**Dimensions de la revue : 220 mm (L) x 280 mm (H)**1 page format plein papier
ou surface visible :

1/2 page largeur surface visible :

1/2 page hauteur surface visible :

**ÉLÉMENTS À FOURNIR****Délai : 4 semaines avant parution**

Fichiers informatiques à envoyer à :

publicites@mail.lefestin.net

Prévoir fonds perdus et marges internes

Jpg CMJN en 300 dpi (qualité maximale)ou **Pdf haute définition**.

Jamais de couleurs Pantone ou RVB.

IMPORTANT

Si les éléments fournis ne correspondent pas à ceux demandés, s'ils nécessitent un montage ou si la réalisation de la publicité est confiée au Festin, des frais techniques seront facturés.

**CONTACT :** Catherine PLAZANET – T : 06 73 20 40 82 – publicites@mail.lefestin.net – www.lefestin.net

176, rue Achard – Zone d'activités Achard – Bât. F1 – 33300 Bordeaux – T : 05 56 69 72 46 – Fax : 05 56 36 12 71

www.lefestin.net

Le Festin Éditions



@revueLeFestin

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PUBLICITÉS

Toute souscription d'un ordre de publicité dans l'un de nos ouvrages ou revues implique pour l'annonceur et son mandataire l'acceptation des conditions générales ci-dessous.

Tout ordre de publicité d'un annonceur transmis par un mandataire ne sera valablement pris en compte que contre remise par l'annonceur d'une notification de mandat dûment remplie et signée qui devra préciser notamment que les conditions générales de vente ont été portées à la connaissance de l'annonceur qui déclare les accepter.

CONCLUSION DU CONTRAT

Tous les ordres de publicité sont exécutés aux conditions du tarif. L'éditeur se réserve le droit de refuser l'insertion de toute annonce contraire à l'esprit ou à la présentation de la revue. Il en est de même si une annonce s'inscrit contre la législation en vigueur.

RÉSERVATION

Les ordres d'insertion doivent parvenir au Festin au moins 4 semaines (bouclage) avant parution. Les emplacements préférentiels et les annonces en pages de couverture sont à confirmer 2 semaines avant la date de bouclage. A défaut de fourniture des éléments nécessaires à l'insertion à la date de bouclage, l'annonceur reste redevable du paiement des espaces réservés.

REPORT ET ANNULATION DE PARUTION

Pour être acceptées, les demandes d'annulation ou de report devront être notifiées par écrit 8 semaines avant la date de parution. La responsabilité de l'éditeur ne saurait être engagée si, pour des raisons indépendantes de sa volonté contractuellement assimilées à un cas de force majeure tel que défini par le Code Civil, il se trouvait dans l'impossibilité d'imprimer, de publier ou de justifier tout ou partie d'un ou plusieurs numéros de la publication ou d'une ou plusieurs annonces de publicité.

UTILISATION DU TITRE

Les titres des publications appartenant à l'éditeur, leur nom ne peut être utilisé dans une annonce de publicité sans autorisation préalable écrite de celui-ci (nous consulter).

RÈGLEMENT

La publicité est payable sans escompte à réception de facture.

Le règlement sera demandé à la remise de l'ordre lorsque celui-ci émanera d'un nouvel annonceur, d'un nouveau mandataire ou lorsque le client n'aura pas respecté une ou plusieurs échéances de paiement antérieures.

Conformément aux 2^e et 3^e alinéas de l'article L441-6 du Code du Commerce, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date. Sauf disposition contraire qui ne peut toutefois fixer un taux inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ce taux est égal au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de financement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage.

L'annonceur est dans tous les cas responsable du paiement de l'ordre de publicité aux conditions définies au tarif. Toute réclamation sur les éléments de la facture doit être portée à la connaissance du Festin par lettre recommandée avec AR dans un délai de 10 jours à réception de facture.

MODIFICATIONS

Le Festin se réserve le droit de modifier ses tarifs et sa politique commerciale sans délai ni préavis.

ÉLÉMENTS TECHNIQUES ET BON À TIRER

Les éléments techniques devront être conformes aux spécifications techniques du Festin. Dans le cas contraire, le Festin ne pourra être tenu pour responsable de la mauvaise qualité de leur reproduction. Par ailleurs, tout bon à tirer non renvoyé dans les 48 heures implique l'accord de l'annonceur et dégage la responsabilité du Festin. Si les éléments fournis ne correspondent pas à ceux demandés, s'ils nécessitent un montage ou si la réalisation de l'annonce est confiée au Festin, des frais techniques seront facturés. Toute création publicitaire exécutée par Le Festin reste sa propriété artistique.

CRÉATIONS GRAPHIQUES

Les créations graphiques exécutées par le Festin pour le compte des annonceurs sont destinées exclusivement aux parutions faisant l'objet d'un ordre de publicité. L'annonceur peut cependant acquérir le droit d'exploiter ces créations dans tout autre support de communication pour un montant forfaitaire équivalent à trois fois le prix facturé par l'éditeur pour cette prestation.

JUSTIFICATIFS

Un exemplaire sera envoyé à parution.

LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les relations entre d'une part l'éditeur et d'autre part l'annonceur et/ou son mandataire sont soumises au droit français, qui est seul applicable. Les différends relatifs à la validité, à l'interprétation et/ou à l'exécution du présent contrat seront portés devant toute juridiction relevant des Cours d'Appel de Bordeaux, et ce nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie.

le festin - Revue et maison d'édition

176, rue Achard – Zone d'activités Achard – Bât. F1 – 33300 Bordeaux – T : 05 56 69 72 46 – Fax : 05 56 36 12 71

Association Loi de 1901 – N° Siret 377 961 073 00055 – N° TVA intracommunautaire FR82377961073